

**8 mars 2012 :**

## **journée internationale de lutte pour les droits des femmes**

# **Egalité : il ne faut plus attendre !**

*Le 8 mars est l'occasion pour les femmes de rappeler, qu'en matière d'égalité, nous sommes encore loin du compte. C'est aussi l'occasion de revendiquer et de manifester pour dire haut et fort que nous voulons l'égalité des droits dans tous les domaines : au travail, dans la famille et dans la société toute entière... De nombreuses lois ont pour objectif l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ces lois, pas suffisamment contraignantes pour les employeurs, ont permis malgré tout l'ouverture de négociations et quelques avancées encore trop timides. Salaires, emplois, conditions de travail, retraites... du chemin reste à parcourir. Les femmes doivent continuer le combat pour faire respecter leurs droits, pour en conquérir de nouveaux, dans les textes et dans les faits. L'égalité est un droit, les femmes ne peuvent plus attendre !*

### **Travail : des inégalités persistantes à tous les niveaux**

□ **La féminisation de la population active est un phénomène incontestable, les femmes représentent près de la moitié des salarié.es.** Mais on constate une persistance de la ségrégation professionnelle : les femmes et les hommes ne se retrouvent pas, de la même façon, dans tous les métiers ni tous les secteurs. 10 % des 84 familles d'emplois regroupent plus de la moitié des emplois occupés par les femmes contre 30 % pour les hommes. Les femmes ne représentent qu'un peu plus d'un tiers des cadres (36 %).

□ **Le salaire moyen des femmes est de l'ordre de 75 % du salaire moyen des hommes et ce, même dans la Fonction publique.** De plus, l'opacité sur l'attribution des primes empêche souvent de rendre vraiment visible toutes les inégalités salariales. Une partie de ces inégalités s'explique par le fait que les femmes occupent des emplois qui restent définis comme moins qualifiés, donc de fait sont moins payés et qu'elles sont plus souvent à temps partiel : 83 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes. Elles sont largement présentes dans les emplois précaires, en CDD, sur des emplois mal payés, comme dans le secteur des services à la personne. Les stéréotypes de genre attachés aux emplois nécessitant des qualités « naturelles » supposées féminines ont la vie dure et empêchent leur reconnaissance et leur qualification.

Il demeure aussi une discrimination de l'ordre de 10 % à poste, expérience et temps de travail équivalents, liée au seul fait d'être une femme ! Si toutes ces injustices perdurent, c'est bien que notre société considère encore implicitement que le salaire des femmes est un « salaire d'appoint » ! Pourtant, un vrai salaire permettant de vivre sans dépendre de quiconque est la condition de l'autonomie de chaque individu, femme ou homme !

□ **Toutes ces inégalités professionnelles et salariales ont des répercussions sur le montant des retraites perçues par les femmes qui demeurent en moyenne inférieures de 38 % à celles des hommes.** La majorité des retraité.es percevant le minimum vieillesse sont des femmes. Elles se retrouvent

Union  
syndicale  
**Solidaires**

*février 2012*

---

144 boulevard de la Villette - 75019 Paris  
tel : 01 58 39 30 20 - fax : 01 43 67 62 14  
courriel : [contact@solidaires.org](mailto:contact@solidaires.org)

dans une grande précarité le grand âge venu, confrontées à l'isolement, au manque de ressources et contraintes, parfois, de renoncer aux soins.

☐ **Des conditions de travail et de vie très difficiles.** Majoritaires dans des emplois où la précarité, la pénibilité physique, la charge de travail, les horaires contraignants et atypiques dominant, les femmes salariées ont en plus à articuler les contraintes liées au travail à celles liées aux charges domestiques qu'elles assurent encore majoritairement (environ 80%). Et cela est démultiplié lorsqu'elles assument seules les charges familiales, étant entendu que lorsqu'on parle de « familles monoparentales », c'est majoritairement des femmes qui sont concernées. Les spécificités du travail dit « féminin », ses risques et pénibilités sont invisibles car peu connues, restent sous-estimés et sont donc peu prises en compte.

☐ **Les violences sexistes s'exercent aussi sur le lieu de travail.** En France, 5 % des viols et 25 % des faits de harcèlement sexuel y sont commis. Là aussi, c'est une situation qui doit cesser. Rappelons que les employeurs sont responsables des conditions de travail de leurs salarié.es et que les violences faites aux femmes au travail, comme dans la société en général, restent un scandale dans une société qui prétend à l'égalité entre toutes et tous !

☐ **Les politiques mises en oeuvre qui réduisent les services publics ont des effets particulièrement pervers pour les femmes :** comme il s'agit souvent de secteurs professionnels où elles sont en nombre (éducation, santé et social), les suppressions d'emplois dans la Fonction publique ont évidemment des répercussions sur les possibilités d'emplois des jeunes femmes. De plus, l'accès aux services publics, notamment aux soins, de plus en plus chers, s'éloigne pour toute une frange de la population victime de la précarité, majoritairement les femmes. Et quand on ferme les centres IVG, quand on réduit les places en crèche et les services de la petite enfance, quand aucun service public n'est mis en place pour accueillir les personnes âgées : c'est un frein pour l'autonomie des femmes, leur choix d'avoir ou non des enfants et de travailler.

☐ **Femmes migrantes, femmes sans papiers, toujours plus discriminées.** Avec un taux de chômage plus important et des conditions d'emplois souvent indignes dans des secteurs où le syndicalisme est peu présent, les cumuls d'inégalités (femmes et étrangères) profitent majoritairement à des employeurs qui bafouent le droit du travail le plus élémentaire. La frénésie sécuritaire de ces dernières années, qui banalise tous les discours xénophobes et racistes, s'oppose au droit de tout individu à s'établir, vivre et travailler où bon lui semble et nie les réalités de l'histoire des migrations humaines.

Pour l'Union syndicale Solidaires, la question de l'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu revendicatif primordial, qui doit se décliner partout. Ainsi, la lutte pour imposer aux employeurs cette égalité doit devenir un combat de chaque jour, mais elle doit également s'articuler avec les luttes féministes dans une perspective de transformation sociale.

**L'Union syndicale Solidaires appelle à participer  
à la manifestation sur Paris du 8 mars  
en solidarité avec les femmes du monde entier et pour  
le droit des femmes à une réelle égalité !**

Rendez-vous à 18h30 à la place de la Nation